

# À Nantes, la magistrate plombe le futur aéroport

Devant la Cour administrative d'appel, hier, la rapporteure publique a démontré que l'aéroport actuel est une « alternative crédible » à Notre-Dame-des-Landes. Décision des juges lundi.

Le coup de théâtre pressenti a bien frappé à la Cour administrative d'appel de Nantes, hier. Avant de s'élan- cer pour 4 h 30 d'audience, Christine Piltant, rapporteure publique, rap- pelle son indépendance. « **Je ne suis pas influencée par des pressions.** »

De façon détaillée, elle préconise aux sept magistrats de la Cour d'an- nuler les arrêtés préfectoraux de dé- cembre 2013. Ces arrêtés environne- mentaux autorisent des dérogations aux lois sur l'eau et espèces proté- gées, pour permettre les travaux.

## « Il existe une alternative »

Seule l'absence d'alternative avérée au projet de NDDL peut justifier ces dérogations au Code de l'environ- nement et au droit européen afin de détruire une zone humide et des espèces protégées.

« **Mais il existe bien une alterna- tive** », brandit Christine Piltant, à la surprise générale. Impassible, elle démontre alors qu'un réaménagement de Nantes-Atlantique est « **crédible** », voire « **satisfaisant** ». Selon Christine Piltant, une seule piste, comme à l'aéroport actuel, « **n'est pas réhibitoire** ».

Elle compare les coûts : « **825 mil- lions d'euros pour porter la capa- cité de Nantes-Atlantique à 9 mil- lions de passagers, et 794 millions, valeur mars 2016, pour construire l'aéroport du Grand Ouest à seule- ment 4 millions de passagers.** »

Le problème du bruit ? « **Les avi- ons se modernisent.** » Le souci du survol de Nantes ? « **C'est mieux de l'éviter, mais rien de réhibitoire non plus.** » À chaque fois, pour ren- forcer sa thèse, elle cite d'autres aé- roports plus importants que Nantes. On croirait entendre les opposants !



La rapporteure publique, Christine Piltant (à gauche), a rappelé qu'elle était indépendante.

Le couperet tombe : « **Pour la qua- lité de la ressource en eau, Nantes-Atlantique semble moins dom- mageable que la construction de Notre-Dame-des-Landes. On peut vivre sans un aéroport idéal, mais on ne peut pas vivre sans eau !** »

## Les opposants espèrent

Dans la salle, tout le monde com- prend que la rapporteure publique enterre NDDL. Les sept juges ren- dront leur décision le 14 novembre. S'ils suivent la rapporteure publique, Vinci et l'État pourront se pourvoir

devant le Conseil d'État.

L'avocat de l'État n'a rien défendu devant la Cour, renvoyant à son mé- moire écrit. L'avocat de Vinci, visi- blement déstabilisé, a rappelé que « **NDDL a été déclaré d'intérêt pu- blic majeur. Si on privilégie Nantes-Atlantique, on y porte atteinte.** »

À la sortie de l'audience, les oppo- sants affichent, eux, de grands sou- rires. « **Espoir mais pas de triom- phalisme** », modèrent-ils. « **Il est satisfaisant d'entendre une magis- trate de ce niveau dire que Nantes-Atlantique est une alternative pour**

**éviter de détruire une zone humide. C'est le cœur de sa démonstration, et c'est notre argumentaire depuis tant d'années** », se réjouit Thomas Dubreuil, un des avocats des oppo- sants.

Pour autant, « **si ces préconisa- tions sont un signal très positif, ce n'est pas un coup d'arrêt au projet. Car seule la décision de la Cour comptera** ». Le paysan Sylvain Fresneau a d'autres mots : « **C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses !** »

Christophe JAUNET.

# Notre-Dame-des-Landes, un vrai cauchemar pour l'État !

Cela ne s'invente pas. Actuellement, une pièce de théâtre affiche complet à Nantes. Ce monologue s'appelle *Le cauchemar du préfet* et milite contre... Notre-Dame-des-Landes !

Un cauchemar, c'est sans doute ce qu'est en train de vivre le préfet de Loire-Atlantique qui a réuni, hier, le comité de pilotage annuel du projet d'aéroport, au moment même où un vrai mélodrame se jouait au tribunal.

Autour de la table, réunis dans une même salle, les élus des Régions Bretagne et Pays de la Loire, du Département, de la métropole de Nantes, de l'agglomération de Saint-Nazaire, ainsi que le constructeur Vinci et AGO (Aéroports du Grand Ouest). « **C'était sur-réaliste, les portables chauffaient. On était abasourdis par ce qui se passait au tribunal** », commente un participant à cette réunion. La petite phrase du rapporteur – « **On peut**

**vivre sans aéroport, mais pas sans eau** » – aurait d'ailleurs été très commentée...

Acquisitions foncières, recours... Impassable, le préfet Henri-Michel Comet ne s'est pas avancé concernant une date possible de démarrage des travaux. Trop risqué, trop hasardeux, pas dans le timing, compte tenu de l'actualité judiciaire. « **Tant que la décision de justice n'a pas eu lieu, on continue à avancer** », a poursuivi le préfet, comme si de rien n'était.

## Les expulsions maintenues

En revanche, il a réaffirmé la fermeté de l'État concernant l'occupation illégale de la Zad. « **Indépendamment de l'aéroport, il y a des gens qui occupent le site, et il faut les expulser** », a-t-il annoncé, traduisant la volonté du Premier ministre Manuel Valls, qui s'est engagé à intervenir



Jérôme Fouquet

*Henri-Michel Comet, préfet de Loire-Atlantique.*

progressivement « **à l'automne** ». L'État vise ainsi tous les occupants,

tous « **sauf deux exploitants historiques qui ont un délai jusqu'à avril et mai 2017** ».

Alors que le projet pourrait repartir au point mort, l'État encaisse et ne laisse rien paraître. Mais pour combien de temps ? Lorsqu'il a reçu les parlementaires à l'Élysée, il y a dix jours, François Hollande a annoncé qu'il parlerait publiquement « **dans les jours prochains** » pour réaffirmer la position de l'État.

Selon nos informations, il devait même le faire au cours d'une visite en Loire-Atlantique. « **Mais ça, c'était avant** », soupire un élu qui n'y croit plus. « **Cela dit, estime un parlementaire socialiste, rien n'empêche le Président de redire que cet aéroport verra le jour. Surtout si ce n'est pas au cours de son mandat...** »

Arnaud WAJDZIK.